



ouverture mur donnant sur cour propriété voisine

Par **Travauxmaison**, le **22/10/2019** à **12:34**

Bonjour,

Il y a 6 mois, mon voisin a créé 2 ouvertures dans son mur donnant directement sur ma cour, créant ainsi un vis à vis. Suite à mon opposition (assignation), il a posé des pavés de verre et a procédé à une déclaration rectificative (autorisation a posteriori délivrée par le service de l'urbanisme (ouverture sans déclaration ni autorisation préalable). J'ai demandé la radiation de l'affaire puisqu'il y avait mise en conformité.

Le mois dernier il a remplacé un des pavés par une grille. Le service de l'urbanisme m'a indiqué qu'il allait devoir déposer une déclaration de travaux et qu'elle serait validée.

Il me semble que c'est illégal (il n'aurait, sauf erreur, que la possibilité de poser des pavés de verre et rien d'autre).

Je souhaiterais avoir votre avis sur ce problème.

Cordialement

Par **wolfram2**, le **30/10/2019** à **16:19**

Bonjour

Bonne connaissance du Code civil. Quelques lacunes au clavier.

Pour aller à la ligne sans sauter d'espace on tape ensemble

Cordialement. Et au diable l'ordonnance n° 2016-131 qui crée l'insécurité juridique et lèse les propriétaires.

Cordialement. wolfram